L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
[illegible] No [illegible] rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 5 DECEMBRE.

FEUILLETON

L'ANNÉE DU GRAND HIVER

— 1709 —

PAR ELIE BERTHET.

IV

LA MOURANTE.

—Il s'est effrayé de mes menaces et s'est enfui, murmura-t-il; mais peu importe maintenant si je meurs de faim et de désespoir, puisque je ne pourrai remplir la mission pour laquelle j'étais venu.... Mon Dieu! prenez-nous en pitié, moi et ceux qui m'attendront vainement cette nuit!

Il s'assit sur la terre humide, au milieu d'une obscurité profonde, et appuya sa tête dans ses mains. Un silence morne régnait autour de lui et n'était troublé à longs intervalles que par une goutte d'eau se détachant de la voûte et tombant dans la mare au-dessous, avec un bruit mélancolique.

Il y avait alors, sur un quai de l'île Saint-Louis, un de ces somptueux hôtels, comme la noblesse en possédait à Paris depuis qu'elle avait quitté les manoirs féodaux pour habiter le voisinage de la cour. Cet hôtel, avec sa façade sculptée, ses tourelles élégantes, ses balcons ouvragés, offrait lui-même un aspect tout féodal, et l'écusson étalé au-dessus de la porte cochère annonçait la demeure d'une illustre famille. A l'intérieur, les appartemens auxquels on accédait par un escalier de pierre à rampe de fer, étaient vastes, imposants, meublés avec ce luxe sévère qui devait disparaître sous les règnes suivants.

C'est dans cette magnifique habitation que nous allons introduire le lecteur, à l'heure même où les scènes que nous venons de raconter se passaient dans les carrières sous Paris.

Au premier étage, à la suite d'une antichambre habituellement pleine de laquais, on rencontrait une de ces pièces dans lesquelles, de nos jours, un architecte taillerait un appartement entier à usage de Parisiens. Des rideaux de velours, à crépines d'or, étaient rabattus devant les fenêtres. Les plafonds et les panneaux étaient dorés, ornés de brillantes peintures. Des tapis, aux riches couleurs, recouvraient le plancher et faisaient ressortir les massifs fauteuils de tapisserie, les armoires d'ébène sculptée, les dressoirs incrustés en écaille, chefs-d'œuvre de Boule. Un lit, placé au fond de la chambre et élevé de deux marches au-dessus du parquet, présentait lui-même un aspect monumental, avec son baldaquin surmonté de panaches, avec ses lourdes draperies et ses courtines de brocart.—Outre le lustre de cristal, suspendu au plafond et chargé de bougies allumées, plusieurs flambeaux d'argent, dispersés sur les meubles, répandaient une vive lumière. De plus, un feu qui brûlait dans la large cheminée aux landiers de fer armoriés, produisait, conjointement avec les bougies et avec un brasero de bronze dont l'adjonction était nécessitée par la rigueur excessive de la saison, une chaleur douce et parfumée.

La chambre était si vaste que plusieurs groupes de personnes, qui s'y trouvaient en ce moment, pouvaient sans peine s'isoler les uns des autres et causer en liberté, quoique à demi-voix. Le groupe principal se composait de trois graves personnages, assis devant la cheminée, dans des sièges à hauts dossiers. Egalement âgés, ils représentaient trois des quatre facultés de la Sorbonne, car l'un, en soutane et en aumusse, était évidemment un ecclésiastique; l'autre, en robe noire et en perruque à la chancelière, un homme de loi, et le troisième enfin, revêtu aussi d'une robe noire, un docteur en médecine. Du reste, tous conservaient l'attitude austère que semblait exiger les motifs de cette réunion, et leur conversation consistait presque uniquement en monosyllabes.

A l'autre extrémité de la pièce, autour du brasero, se tenaient plusieurs hommes et femmes, appartenant à la haute domesticité de l'hôtel. Mais l'attention se portait d'abord sur une dame malade, qui était couchée à demi vêtue dans le lit à baldaquin, tous les regards convergeaient vers elle, avec une expression de sollicitude et de respect. Au moindre signe, au moindre mouvement qu'elle faisait, deux caméristes, assises sur des tabourets au pied du lit, se précipitaient pour la servir.

A la lueur d'une lampe, posée sur un guéridon dans l'alcôve même, on pouvait voir les traits de la dame couchée, qui était la maîtresse du logis. Elle avait une quarantaine d'années, et sous ses coiffes de dentelle, on jugeait encore qu'elle avait été d'une beauté remarquable.

Mais ses mains longues, blanches, diaphanes qui reposaient sur la couverture, son visage maigre, pâle, teinté seulement de vermillon aux pommettes des joues, et surtout une toux convulsive qui amenait parfois jusqu'à ses lèvres décolorées quelques gouttes de sang, témoignaient d'une étisie parvenue à son dernier terme; évidemment elle n'avait plus que peu d'heures à vivre. Un couvre-pied de cygne et d'autres fourrures précieuses, dont ses gardes-malade l'enveloppaient avec soin, pouvaient à peine lui conserver quelque chaleur dans cette chambre si bien close pourtant et si bien chauffée.

La mourante était haute et puissante damoiselle Louise-Armantine de Beaumont-Cossé, princesse de Rouvray, comtesse d'Armainville et autres lieux. Elle possédait une immense fortune en terres, châteaux, rentes, redevances féodales. A défaut d'héritiers mâles, elle avait recueilli successivement tous les biens des Beaumont Cossé, ancienne famille dont le nom allait s'éteindre avec elle, et ses titres, comme ses richesses, devaient passer à une branche collatérale.

Cette nombreuse réunion, ces lumières, tout cet appareil de puissance et de splendeur, ne semblaient pas convenir à la circonstance actuelle, et on ne s'expliquait guère cette pompe autour d'une femme qui allait mourir. Cependant un spectateur attentif eût pu remarquer que, outre l'événement prochain et inévitable, il y avait une autre cause de préoccupation pour les assistants. Ils étaient dans l'attente et cette attente devenait peu à peu de l'anxiété. Le moindre bruit du dehors les faisait tressaillir. Chaque fois que la portière d'entrée se soulevait pour donner passage à un valet qui se glissait sans bruit vers le vieil intendant et lui disait quelques mots à l'oreille, toutes les têtes se tournaient; chacun espérait une communication, une nouvelle, qui n'arrivait pas. Les "trois facultés" elles-mêmes partageaient l'impatience commune et échangeaient par intervalles des gestes d'inquiétude.

La malade, de son côté, loin de demeurer étrangère à ces sentiments, semblait les éprouver à un degré supérieur. La fièvre la dévorait; et ses yeux noirs démesurément agrandis, dans lesquels la vie semblait s'être réfugiée, observaient l'une après l'autre les personnes réunies dans la chambre.

Comme l'intendant venait de recevoir un de ces avis du dehors, une caméristе lui porta l'ordre d'approcher de sa maîtresse. Il obéit avec empressement.

—Philibert, mon bon Philibert, demanda la malade d'une voix encore nette et claire, a-t-on des nouvelles de.... de ceux que j'attends?

—Aucune, mademoiselle, répliqua l'intendant avec un soupir; j'ai placé, malgré ce froid horrible, plusieurs laquais en observation autour de l'hôtel, afin de les protéger au besoin.... Personne ne paraît!

—Et voit-on encore, demanda Mlle de Beaumont-Cossé plus bas, des hommes suspects autour de ce logis?

—Toujours; mais nous n'avons pu reconnaître s'ils appartiennent au lieutenant de police ou à Mme de Cossé-Blancas, votre tante.

—Ils sont également à redouter pour nous.... Aussi, tous mes gens sont bien armés, n'est-ce pas, et prêts à résister?

—Ils ont des épées et plusieurs des pistolets.... Mademoiselle peut compter que nous défendrons jusqu'à la mort l'inviolabilité de sa maison.

—Bien, bien, Philibert; toi et mes fidèles domestiques, vous serez récompensés; je veux que vous soyez tous riches.... Commande au sommelier de distribuer à ces braves gens le meilleur vin de mes caves; qu'on leur fournisse en abondance ce qui pourra rendre leur garde moins pénible et soutenir leur courage.

—Le moment ne convient guère, mademoiselle, pour se livrer aux ébattements et au vin.... Enfin, je veillerai à ce que nul ne dépasse certaines bornes.... Seulement, mademoiselle, ces préparatifs seront, je le crains, en pure perte et les personnes que vous attendez....

—Elles viendront, Philibert, réplique la malade avec véhémence en s'agitant sur sa couche; elles viendront, j'en suis sûre.... *lui, lui*, surtout! La route est longue, ce froid a dû causer quelques retards.... Patience! mes vœux seront exaucés et je pourrai mourir en paix!

Un accès de toux l'interrompit et elle congédia du reste l'intendant qui, après s'être profondément incliné, se dirigea vers l'antichambre.

Mlle de Beaumont-Cossé se reposa pendant quelques minutes et on lui présenta une tasse de tisane. Un peu remise, elle envoya prier les graves personnages que nous avons appelés "les trois *facultés*" d'approcher à leur tour.

Ils se rendirent à cette invitation; et, tandis que le médecin, par le droit de sa profession, prenait la belle main blanche étendue sur la couverture de soie et consultait le pouls, la malade dit à l'ecclésiastique:

—Monsieur le chanoine, vos préparatifs sont-ils faits pour que vous puissiez commencer la cérémonie au premier moment?

—Oui, mademoiselle, répliqua le chanoine.

Et il désigna une table, disposée en forme d'autel sur laquelle on voyait un crucifix entre deux candélabres d'argent. Une cassette en bois étranger, posée à côté, semblait contenir des vases sacrés et des ornements sacerdotaux.

—Et vous, maître Jacntel, poursuivit la malade en s'adressant à l'homme de loi, qui était notaire royal, avez-vous rédigé les pièces que je dois signer?

—Voici ces pièces, mademoiselle, répliqua le notaire en montrant un gros portefeuille qu'il avait sous le bras; je n'ai rien négligé afin de les rendre inattaquables au point de vue de la loi.... Mais vous savez que, pour plusieurs, votre signature seule ne suffit pas?

—C'est vrai, mon vénérable ami.... Mais ceux qui doit les signer avec moi viendra bientôt.... Il ne peut manquer de venir.

—Qu'il se hâte donc! dit le médecin en secouant la tête; ces émotions, mademoiselle, vous affaiblissent cruellement.

—Je vous comprends, docteur, répliqua Mlle de Beaumont-Cossé avec un sourire mélancolique; cependant, rassurez-vous.... Dieu, que je prie sans cesse au fond de mon cœur, me soutiendra jusqu'à la fin.... Je ne mourrai pas, je ne veux pas mourir avant d'avoir accompli le grand devoir qui me reste encore à remplir en ce monde!

Elle poursuivit avec effusion, après une pause:

—Combien je vous remercie, mes généreux amis, pour le dévouement sans bornes dont vous faites preuve à mon égard! Vous n'ignorez pas pourtant à quelles persécutions, à quels dangers vous exposera l'assistance que vous me prêtez!.... Des inimitiés puissantes, l'autorité royale elle-même, vont s'armer contre vous; l'exil, la ruine, l'emprisonnement peut-être seront la récompense de ce service...... Aussi ne veux-je pas vous surprendre. Si l'un de vous ne se sent pas le courage de braver des vengeances implacables, il est libre encore de se retirer. Je ne le blâmerai pas de sa prudence, je respecterai ses motifs, quels qu'ils soient.

Elle se tut et promena anxieusement son regard sur ses amis.

(*A continuer.*)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les gentlemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégonfle, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments fassent du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer les aliments, tel est le rôle de l'estomac. Si la vigueur n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par la quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur gêne d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 21 sept—

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMÈS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
O. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibéria.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. O. A. PEIRCE, Maître-de-poste à Plaquemine, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BÉREAU, à la Passe-Christian.
PHIL. BAUER, Ouest-Bâton-Rouge.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).
B. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jeanville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse St-Marie.
EDGAR DELÉRY, Bâlize-Louis (Miss)

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

SAINT-LAURENT, capt. Rousseau, Samedi, 29 nov.
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 13 décembre.
EUROPE, capt. Lemarié, samedi, 27 décembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125; Seconde cabine, $75.
Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Galtier Court, Lettre H, N. O.
nov—4lm

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glasgow et New York, savoir:

LOUISIANA, de 2000 tonneaux, capt. Stewart.
MINNESOTA, 2000 .. capt. Hamlin.
ALABAMA, 2000 .. capt. Flint.
PENNSYLVANIA, 2000 .. capt. Brader.
VIRGINIA, 2000 .. capt. Sadler.
GEORGIA, 2000 .. ..

Les steamers de cette ligne partent de la Nouvelle-Orléans pour Liverpool, directement, toutes les trois semaines.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Au No 28 de la rue Carondelet, Agents.
5oct—

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BRÊME, via la Havane et Southampton.

Départ, DIMANCHE, 7 décembre, à 7 heures du matin.

Le steamer allemand KOELN, Capitaine RINGK.

quittera son quai, poteaux 41 et 42, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., agents, No. 42 de la rue de l'Union.
5 déc—2t

BRÊME

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Koeln	4 nov.	7 déc.
Strassburg	18	21 ..
Hannover	2 déc.	2 janv.—1874
Frankfurt	16	17 ..
Koeln	13 janv.-74	14 fév.
Strassburg	27	28 ..
Hannover	10 fév.	14 mars.
Frankfurt	24	28 ..
Koeln	24 mars	25 avril.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 60 ..
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 60 ..
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres .... $35 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 42 de la rue de l'Union.
5 août—1an

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie: Germania, Capt. Winsen. Vandalia, Capt. Fanzen. Saxonia, Capt. Nielsen.

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
"Vandalia."			
Oct. 16	Oct. 21	Oct. 24/25	Novem. 26
"Saxonia."			
Nov. 15	Nov. 18	Nov. 21/22	Décemb. 24
"Germania."			
Déc. 13	Déc. 16	Déc 19/20	Janv. 21/74

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.
De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg: Première Cabine, $150—Entrepont, $45.
Du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander et la Havane ou à la Nlle-Orléans: Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Hâvre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cuculla, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & Cie, Agents-Généraux, 189, Rue de la Commune.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.
F. BROMBERG, Mobile. 8scot—10m

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, ST-LOUIS.

Le steamer GEORGE CROMWELL, S. L. Clapp commander, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 6 décembre, à 8 h. A. M.

Passage........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans. Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer du marcheur et à basse pression CREOLE.

Capitaine Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de [illegible] P. M. Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Covington par la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il partira de Covington [illegible] pour le retour le Mardi et le Vendredi, à [illegible] du matin; de Mandeville, tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Louisbourg, le CREOLE ne l'abordera que quand le capitaine jugera pouvoir le faire sans danger.

C. M. SORIA, Agent. 1er mai. Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine; [illegible] commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Bâton-Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires. A Vicksburg le NATCHEZ reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à THO. JANNEY 117 Commune et O. D. HITE, 4 Tchoupitoulas.
7sept—1lm

Paquebot hebdomadaire régulier d'Alexandrie et de la Rivière-Rouge—Pour Alexandrie, les débarcadères de Norman et de Barbin, le Wharf-Boat de la Rivière Rouge et tous les débarcadères de la côte.—Le bateau à vapeur LA BELLE, capitaine A. Dugas; commis, J. J. Dodd, partira tous les jeudis, à 5 h. P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Delt
5nov—3m

Pour Red River Landing, Tunica, le débarcadère Fletcher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Bâton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot W. S. Pike, de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, J. F. Muse, commis,—part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M., pour Tunica. J. E. CARLIN, agent, au No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
21 sept—2m

Pour la Côte, Baton Rouge et Grosse Tête Landing. Le bateau à vapeur B. L. HODGE, capitaine V. S. Baranco, F. Bergeron, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Retour: Il part de Baton Rouge tous les MARDIS et SAMEDIS soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte le jour, tous les MERCREDIS et SAMEDIS.
14mai—9m

Nlle-Orléans, la Côte et Plaquemine. Le bateau à vapeur ST. JOHN, capitaine James McElroy, commis J. A. [illegible], partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. G. MELANÇON, No 26 de la rue Conti. N. B.—Cette ligne de bateau commencera ses voyages réguliers par le ST. JOHN qui fera son premier voyage MERCREDI prochain, 5 du courant.
2 nov—3m

Paquebots au-dessus de la ville.—Ligne à de Jumel. Pour Wall's Landing.—Le bateau à vapeur du chemin de fer de Bâton-Rouge, Grosse Tête et de la Côte, BART ABLE, capitaine Allen Jumel, C. Dean, partira de la Nlle-Orléans les LUNDIS, à 5 heures P. M. et les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Retour: Il quittera Wall's Landing tous les MARDIS et SAMEDIS soir.
15oct—3m

La LESSIE TAYLOR, capitaine M. Kenison—commis G. F. Work et H. E. Duffel, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.—Retour: Il quittera Wall's Landing tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, No 11 du Commercial Place.
12 nov—1m

BAYOU LAFOURCHE. Départ de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et les VENDREDIS, à 10 A. M. le HENRY TETE, J. DALFERES, capitaine, S. S. STRECK et R. NICOLCE, commis. Ce bateau régulier prendra du fret pour la côte, jusqu'à Donaldsonville et tous les débarcadères du Bayou Lafourche, jusqu'à Lockport. A son retour à la Nlle-Orléans, ce paquebot fera le service de la côte [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. J. COMMEAUX, 8 Douane. Un commis est constamment sur la Levée, à la tête de la rue Conti pour recevoir son fret.
26oct—1m

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M. LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Charlet. Pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Mais vu les eaux basses du bayou ce paquebot ne donnera des connaissements qu'avec privilège de transfert. A son retour à la Nouvelle Orléans ce bateau fera ses voyages les samedis et mercredis en plein jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, No 36 rue Conti.
16juill—1an

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Burras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et bon marcheur, capitaine A. F. Janfrean, Commis, O. Canton, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les JEUDIS et LUNDIS, vers trois heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & CO., No 126 de la rue Vieille Levée.
21 sept—3m

COMPAGNIE D'ASSURANCES — DU — COMMERCE

(Commercial Insurance Company) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant: PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1873: Incendie [illegible]; Mer 27,216 [illegible]; Rivières [illegible]. [illegible]

En plus, risques non expirés le 31 mars 1873 .... 12,464 [illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1873 .... [illegible]
Payé, pertes par l'incendie [illegible]; Payé, pertes sur mer 2,719 [illegible]; Payé, pertes sur les rivières [illegible]
Payé, réfaction (rebate) [illegible]; Payé, réassurance [illegible]; Payé, primes remboursées [illegible]; Payé, taxes 7,513 [illegible]; Payé, dépenses casuelles [illegible]; Payé, loyer 4,000 [illegible]; Payé, dépenses, salaires, etc. [illegible]
En moins, profits et pertes et intérêt [illegible]
Bénéfice net [illegible]

ACTIF. Billets d'actions [illegible]; Effets à recevoir [illegible]; Meubles [illegible]; Actions Harbor Boat 500 00; Bons de la ville [illegible]; Effets en voie de recouvrement, net [illegible]; En caisse [illegible].

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. Nouvelle-Orléans, 31 mars 1873. J. H. OGLESBY, Président. WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, notaire, ce 14 avril A. D. 1873. EDGAR GRIMA, Notaire Public.

Le 14 avril 1873, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT PIASTRES par Action sur le capital de la Compagnie, dividende qui provient des bénéfices de l'année dernière et qui sera payé, aux bureaux de la Compagnie, à dater du 21, comment sur toutes les actions payées; sur les actions non payées, DIX piastres par action, à porter au crédit du paiement desdits des billets d'actions, et DIX piastres comptant. Il a été résolu de plus d'allouer 8 pour cent d'intérêt l'an sur toutes les actions payées complètement, de la date du paiement au 31 mars 1873.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, [illegible] aux agents et aux maîtres de poste.

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL — DE LA — Compagnie Home d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872: [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. ALF. MOULTON, Président. A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 20 janvier A. D. 1873. ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante: Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux porteurs le [illegible] dudit scrip, à dater du 11 février 1873.

ALF. MOULTON, Président. WM. M. PERKINS, Vice-Président. A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS: A. Moulton, Adolph Meyer, Wm. M. Perkins, [illegible], Augustus Block, [illegible], R. Hare, [illegible], R. M. Harrell, [illegible], Jno. O. Rodgers, Geo. W. Hyman.

FREDERICKSON & HARTE,

PHARMACIENS et CHIMISTES Au No 104, DE LA RUE DU CANAL (Bâtiment Touro)
30 nov—1y—PP.

IMPORTATION DIRECTE.—Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

ED. L. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

[illegible]

CHEMINS DE FER.

NEW ORLEANS, MOBILE AND TEXAS RAILROAD.

On and after November 16, 1873, trains leave as follows: Mixed Train (daily except Sunday), at 8 A. M. Through Express, daily, at 5 P. M. Mixed Train arrives (daily except Monday) at [illegible] A. M. Through Express, daily, at 4 P. M. Accomodation Train leaves Sunday, at 6 A. M., for Ocean Springs and intermediate stations. Returning, leaves Ocean Springs at 5:30 P. M.; arrives at New Orleans at 9:10 P. M. This is the shortest and most reliable route to New York and all Northeastern points. It is the only running Pullman Palace Cars to Louisville, Lynchburg and Virginia Springs, without change. For tickets and information apply at the office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at the Depot. E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agent. S. H. SCRANTON, Gen'l Sup't.
Jan 1 '73—1y

NEW ORLEANS, MOBILE AND TEXAS RAILROAD.

A partir du 16 novembre 1873, les trains partiront comme suit: Trains mixtes, tous les jours (excepté le dimanche), à 8 h. A. M. Trains Express, tous les jours, à 5 h. P. M. Le train mixte arrivera tous les jours (excepté le lundi) à 2:15 A. M. Le train Express arrivera tous les jours à 4 h. P. M. Le train d'agrément part le dimanche à 8 h. A. M., pour Ocean Springs et les stations intermédiaires. Il part d'Ocean Springs, pour le retour, à 5:30 P. M. et arrive à la Nlle-Orléans à 9:10 P. M. C'est la route la plus courte et la plus sûre pour aller à New-York et dans les autres villes du Nord. C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN vont sans désemparer jusqu'à Louisville, St-Louis, Lynchburg et aux sources de la Virginie. Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel ainsi qu'au Dépôt. S. H. SCRANTON, Surintendant-Général. E. P. SHUTE, Agent général des tickets.
1er janv—

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit: DÉPARTS. Exprès ......7:00 A. M. | Malle ......5:35 P. M. ARRIVÉES. Exprès ......11:45 P. M. | Malle ......11:45 A. M. Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et transporte les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule sur laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville, St-Louis, sans aucun changement. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au No 22 Camp, coin Commune, Nouvelle-Orléans. A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur Général. 16ian—1an

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.) DEPART. Express ....7.00 A. M. | Mail ....5.35 P. M. ARRIVE. Express ....11.45 P. M. | Mail ....11.45 A. M. Accommodation discontinued. This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville, and St-Louis without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given at No. 22 Camp, corner Common streets, New Orleans. A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, General Manager. 1an14—1y

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée. Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents. Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—[illegible]

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan. Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas. Le FERRY partira du pied de la rue Esplanade, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M. [illegible] GEO. PANDELY, Surintendant. Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin. Il ne sera point reçu de fret après 8 heures. 26 mai— CHAS. A. WHITNEY & CO., Ag.

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique, ETAT DE LA LOUISIANE, — VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAROISSE D'ORLÉANS.

QU'IL soit connu que ce [illegible] jour d'août, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, pardevant moi, Charles Millon Emerson, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour cette ville et la paroisse d'Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et désignés, se sont présentés: Les personnes ci-après nommées et consignées, lesquelles ont déclaré que conformément [illegible]

Nom, Titre et Domicile. ARTICLE PREMIER. Le nom de cette corporation sera "THE NEW ORLEANS BUTCHERS' HIDE AND TALLOW COMPANY;" le domicile en est établi à la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

Objet, But et Citation. ARTICLE II. [illegible]

Capital et Actions. ARTICLE III. [illegible]

Directeurs, Actions, etc. ARTICLE IV. [illegible]

Assemblées spéciales. ARTICLE V. [illegible]

Officiers, etc. ARTICLE VI. [illegible]

Réunions des directeurs, etc. ARTICLE VII. [illegible]

Transfert d'actions et responsabilité. ARTICLE VIII. [illegible]

Pouvoirs de la Corporation. ARTICLE IX. [illegible]

Arrérages. ARTICLE X. [illegible]

Accès aux Livres, &c. ARTICLE XI. [illegible]

Dividendes. ARTICLE XII. [illegible]

Directeurs actuels. ARTICLE XIII. [illegible]

Amendements à la Charte. ARTICLE XIV. [illegible]

Dissolution et Liquidation. ARTICLE XV. [illegible]

Membres de la Corporation. Actions. [illegible]

Fait et passé à la Nlle-Orléans [illegible]. Pour copie conforme à l'acte original enregistré en mon étude. CHAS. M. EMMERSON, Notaire public.

Je, soussigné, député recorder des Hypothèques [illegible]. Nlle-Orléans, 1er septembre 1873. G. DARCANTEL, Député-Recorder.
11 sept—[illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA. Au No 111 de la rue Gravier. — Assure contre — LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES. Aux plus bas Taux du Tarif. A. KIMER BADER, Président. CHAS. ENGSFELD, Vice-Président. GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale. [illegible] Total de l'Actif [illegible]

DÉCLARÉ: Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent. Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent. Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS: Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Kimer Bader, Jos. Keller, W. E. Schmidt, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans, No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente: Sur risques d'incendie [illegible]; Sur risques de mer [illegible]; Sur risques de rivières 121,562 [illegible]. Total des primes 1,037,028 [illegible]. En moins—primes non expirées [illegible]. Montant net des primes, 31 mai 1873 [illegible]. Pertes payées: Sur risques d'incendie $432,776 [illegible]; Sur risques de mer 48,146 47; Sur risques de rivières 63,541 24; Taxes [illegible]. Réassurances, primes remboursées, profits et pertes, etc. [illegible]. A déduire—intérêts moins dépenses [illegible]. Bénéfices [illegible].

L'Actif de la Compagnie est comme suit: Propriétés foncières $128,271 15; Bons de ville [illegible]; Actions de banques et de chemins de fer [illegible]; Billets garantis par hypothèque [illegible]; Billets garantis [illegible]; Effets à recevoir [illegible]; Primes en voie de recouvrement [illegible]; Bonds de l'Etat 1,000 00; Stock d'assurance 1,000 00; Actions du Vallette Dry Dock Comp. [illegible]; Actions de la Presse à Coton de la Levée [illegible]; Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company 4,000 00; Harbor Protection Company 1,500 00; Association de l'Hôtel St. Louis [illegible]; Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall [illegible]; Bonds hypothécaires du Turners Association [illegible]; Jugement sur billets hypothécaires [illegible]; En caisse [illegible]; Cie des steamers de la N.-O., de la Floride et la Havane [illegible]. Total de l'Actif [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. PAUL FOURCHY, Président. G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et souscrit pardevant moi, le 9 juin 1873. P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS— P. Fourcade, David McCoard, S. E. Reiff, L. F. Générès, M. Puig, P. Fourchy, P. S. Wiltz, J. J. Fernandez, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas. Lafitte.

GEO. MERZ. BRASSERIE DU VIEUX CANAL, Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans. [illegible]

GEO. MERZ. OLD BASIN BREWERY, Corner Villeré and Toulouse Streets. THE demand for my BEER and ALE being constantly on the increase, I have placed, for the convenience of dealers and families, an Order Box at the entrance of the Merchants' Exchange, next to the office of Messrs. C. E. Girardey & Co. Orders left there will be attended to at all hours [illegible]

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL — DE LA — Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. 24 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873—[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. THOS. A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 24 mai 1873. W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 10 juin prochain, aux personnes qui se sont assurées par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS — Avril 1873:

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. H. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
E. H. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchemer,	Jos. B. Wolfe,
R. B. Post,	B. T. Torien,
Edward Pilsbury,	Jos. H. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans. Au coin des rues Canal et Camp. TREIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires— [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire. Assermentés et signé pardevant moi, ce 29 janvier A. D. 1873. P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants [illegible]

DIRECTEURS: Geo. Urquhart, M. Payne, C. T. Dugazon, [illegible], G. W. Babcock, [illegible], T. Baily Blanchard, [illegible], A. Schreiber, [illegible], Chas. Lafitte, J. Tuyes.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS. SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL. De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte. [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. A. CHIAPELLA, Président. J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 mai 1873. JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq piastres par action, payable à dater du 28 du courant.

— DIRECTEURS — A. CHIAPELLA, L. F. GÉNÉRÈS, W. B. SCHMIDT, R. W. ADAMS, G. KOHN, J. J. FERNANDEZ, ED. BURTHE, E. LABORDE, A. THIBAUT, A. GIRAUD, J. BAYER, H. [illegible], A. BONNECAZE, [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane. DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. CHARLES BRIGGS, Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mai 1873. P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. No 140 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater du Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie. CHARLES BRIGGS, Président. ANT. CARRIERE, Vice-Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873:

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Henold,
Geo. A. Fosdick,	D. Jamison,
R. Brugier,	R. S. Howard,
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Frerichs,	Aug. Bohn,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
H. F. Stockmeyer,	Wash. Marten,
Henry J. Vose,	William Knox,
E. Marqueze,	W. S. Bailey,
Chas. Weishaar,	J. E. Livaudais,
A. Lecourt,	Atwood Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Edw'd Murphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Lum,
W. C. Black,	Miles Weeks,
Geo. W. Hynson.	

BUREAUX DE LA Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, AU No 61 DE LA RUE DU CAMP. Nouvelle-Orléans, janvier 1873. Capital payé .... $500,000.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL. CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872: [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. JAS. I. DAY, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 27 janvier A. D. 1873. ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 27 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873. De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée. L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
R. Bryan,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. B. Seymour,
Richard Flower,	J. Weis,
B. W. Taylor,	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. M. Bayly,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Alcus,	H. B. Wheelock,
L. H. Joseph,	B. T. Torien,
Scott McGehee,	Isaac L. Hess.

The Louisiana Immigration AND Homestead Company. CHARTE.

ARTICLE I. Nom, Domicile, Représentant légal. LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II. Fonctions et pouvoirs. [illegible]

ARTICLE III. But et Objet. [illegible]

[illegible] leurs ressources, et à un taux raisonnable d'intérêt appuyer l'organisation d'industries et de main-d'œuvre locales, aider les colons à développer les ressources minérales et agricoles des terres sur lesquelles ils s'établissent; et généralement faire et exécuter toutes les autres transactions non prévues dans cet article, et qui pourront être nécessaires pour mettre complètement à effet le but et l'objet de ces statuts.

ARTICLE IV. Capital Social;—Actions et Versements. [illegible]

ARTICLE V. Temps où les Opérations commenceront. [illegible]

ARTICLE VI. Bureau des Directeurs. [illegible]

ARTICLE VII. Premier Bureau;—Premier Comité Exécutif;—Premier corps d'Officiers. [illegible]

ARTICLE VIII. Election des Directeurs. [illegible]

ARTICLE IX. Nomination des Officiers—Leurs salaires. [illegible]

ARTICLE X. Devoir des Officiers et des Membres du Comité Exécutif:—Président. [illegible] Vice-Président. [illegible] Secrétaire. [illegible] Trésorier. [illegible] Avocat. [illegible] Ingénieur. [illegible] Comité Exécutif. [illegible]

ARTICLE XI. Transfert d'Actions. [illegible]

ARTICLE XII. Limite de la responsabilité des actionnaires. [illegible]

ARTICLE XIII. Actionnaires délinquants. [illegible]

ARTICLE XIV. Amendements.—Dissolution. [illegible]

ARTICLE XV. Année annuelle—Fonds de Réserve—Dividendes. [illegible]

ARTICLE XVI. Des Corporations comme Actionnaires. [illegible]

ARTICLE XVII. Liquidation. [illegible]

ARTICLE XVIII. Incorporateurs. [illegible]

[illegible] Notaire Public.

[illegible] JOHN McFERLIN, Avocat du District, pour le 1er District Judiciaire. Nlle-Orléans, [illegible] février 1873.